

12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 11.10.00.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 12.04.02 Bulletin 02/15.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : GARCIA JOSE — FR.

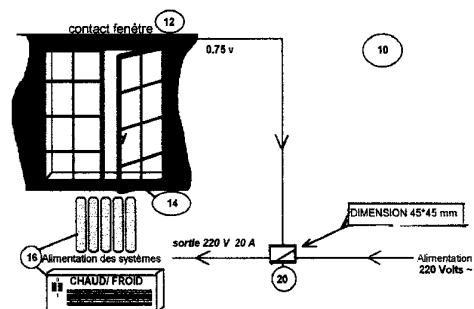
72) Inventeur(s) : GARCIA JOSE.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) :

54) DISPOSITIF D'ARRÊT OU FONCTIONNEMENT INDIVIDUEL.

57) La présent invention a pour objet un dispositif d'arrêt ou de fonctionnement, individuel (20) adaptable sur toute installation électrique, ayant pour ordre d'interdire l'énergie perdue ou commander un récepteur à distance depuis une zone dangereuse, (20) disposé dans au moins une pièce (10) possibilité commande indépendante du local (10). Simple à installer, discret, fiable, économique...  
Commande en très basse tension.



FR 2 815 188 - A1



Dispositif d'arrêt ou fonctionnement individuel
---

5

La présente invention a pour objet un Dispositif d'arrêt ou de fonctionnement individuel (20), afin de commander (12) sans danger une source d'énergie, tout en prenant sa source principale sur le secteur (alimentation de base 220/240V ).

La commande (12), en contact sec tension continu 0,75V permet d'apporter une souplesse dans son action.

Lorsque le contact de position (12) est actionné, les déplacements d'électrons agissent, (20) en position fermé au repos, (afin de lui allonger sa durée de vie qui représente deux millions d'actions), change de position et s'ouvre.

Le pilotage se réalise à distance soit commande filaire ou radio.

Il existe un système similaire qui est très coûteux ,nous retrouvons le contact de positionnement (12), qui doit rejoindre une armoire centralisée et idem pour les appareils (16) commandés, ils sont pilotés depuis cette armoire, ce qui engendre des travaux très coûteux avec des longueurs très importantes de câble et beaucoup de main d'œuvre .

Dispositif d'arrêt ou fonctionnement individuel est autonome (20), il est idéal figure 1 et 2 pour toute commande d'appareil électrique.

En sécurité figure 3, depuis une zone dans le volume de sécurité des personnes ou des biens interdit le *courant* 220 Volts.

Il est nécessaire pour un bon fonctionnement d'avoir un Dispositif d'arrêt ou fonctionnement individuel (20) par éléments à commander pour une pièce, par contre nous pouvons avoir plusieurs commandes (12) pour un Dispositif d'arrêt ou fonctionnement individuel (20).

exemple:

Deux portes fenêtres (14) dans un séjour, deux convecteurs dans cette même pièce, il y aura

besoin de deux contacts de position (12) un par porte fenêtre, câblé en série, mais un seul Dispositif d'arrêt ou fonctionnement individuel (20) pilotera les deux convecteurs, si leur puissance totale ne dépasse pas les 4400 watts.

- 5 Lors de l'ouverture d'une des deux portes fenêtres (14) le Dispositif d'arrêt ou fonctionnement individuel (20) sera actionné et les convecteurs (16) ne chaufferont pas inutilement : économie et confort assuré .

10 La présente invention a pour objet de pallier les inconvénients précités et notamment elle propose un dispositif susceptible d'être placé sur des installations existantes ou nouvelles, d'un prix de revient peu élevé, d'une grande fiabilité et qui est de plus d'une grande souplesse en fonction des différentes applications, hôpital, maison de retraite, maternité, bureau, tertiaire etc... ainsi que chez le particulier.

- 15 La présente invention est décrite selon un mode de réalisation particulier, non limitatif en regard du dessin annexé sur lequel les figures représentent :

- Figure 1, une vue d'un schéma d'un dispositif selon l'invention

- 20 - Figure 2, vue de mise en place du système selon l'invention avec une autre fonction

- Figure 3, vue de mise en place du système selon l'invention avec une fonction spéciale

- 25 Le principe est enfantin : l'ouverture d'un ouvrant (14) donnant sur l'extérieur va actionner un contact (12) qui va donner sa position au Dispositif d'arrêt ou fonctionnement individuel (20) et provoquera instantanément l'arrêt des appareils, une fois refermée, les appareils (16) reprennent leur fonctionnement.

- 30 Disposé dans une pièce (10), Dispositif d'arrêt ou fonctionnement individuel (20) est adaptable sur toute installation électrique, ayant pour ordre d'interdire l'énergie perdue.

Simple à installer , discret, fiable, économique.

Réalise les économies de temps et d'énergie dont nous avons besoin.

Diminue les consommations d'énergie réduit les dépenses.

## LES AVANTAGES.

Un produit discret (20) avec un encombrement minime (45 x 45x 30 mm),  
5 peut se placer dans les boîtiers d'encastrement, derrière les appareils(16).

Mise en place facile et très peu de modifications de l'équipement.

Installation rapide filaire, sans danger (0,75V) en commande (12).

Supprime les consommations d'énergie perdue ,

Permet l'allongement de la durée des appareils électriques (16) ...

10

Il comprend un circuit électronique qui transforme le courant secteur en très basse tension  
0,75 V auquel est rattaché le moyen de position de commande (12).

Dispositif d'arrêt ou fonctionnement individuel (20) peut être commandé par un émetteur  
15 récepteur commande radio, on remplace le contact(12) par un émetteur radio qui commande  
le récepteur sans apport de tension intermédiaire, inconvénients coût plus élevés et besoin  
d'une pile pour l'émetteur, le récepteur pourra être placé à proximité de l'appareil ( 16).

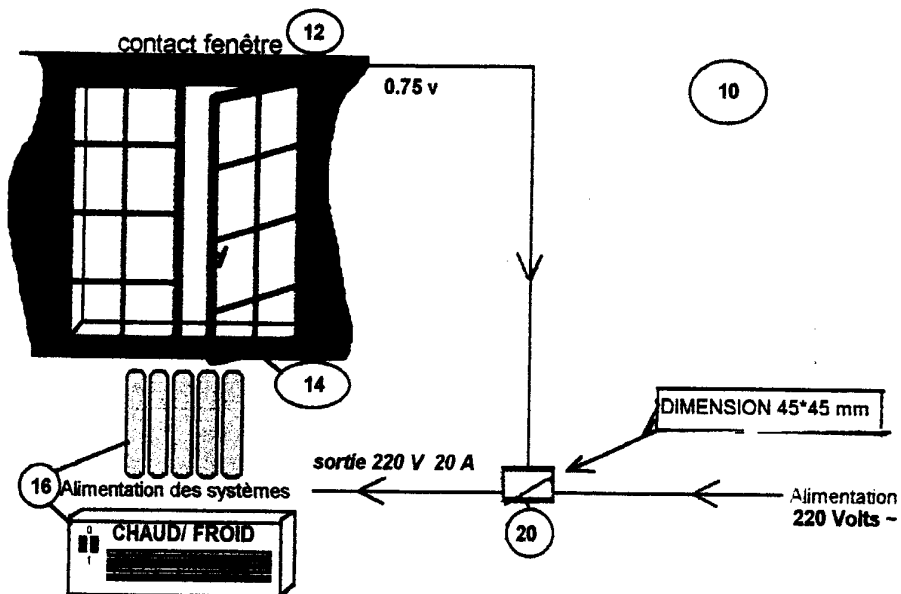
La consommation du boîtier électronique au repos est estimée à quelques milliampères ce  
20 qui est totalement négligeable. En position de travail sa consommation est estimée à 40 mA.

Bien entendu de nombreuses variantes de réalisation peuvent découler de l'agencement qui  
vient d'être décrit et notamment la commande peut être radio.

## REVENDICATIONS

- 5 1. Dispositif d'arrêt ou de fonctionnement individuel d'un appareil électrique tel qu'un convecteur installé dans une pièce, caractérisé en ce qu'il comporte un contact (12) placé sur chaque fenêtre ou porte-fenêtre donnant sur l'extérieur, un dispositif d'arrêt ou de fonctionnement individuel (20) pour chaque appareil électrique (16), et une liaison par fil ou commande radio entre les contacts et les dispositifs d'arrêt de la pièce telle que l'ouverture
- 10 d'une fenêtre provoque l'arrêt instantané des appareils.
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que dans le cas de deux porte-fenêtres les deux contacts correspondants sont placés en série.
- 15 3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend un circuit électronique qui transforme le courant secteur en très basse tension 0,75 V auquel est rattaché le contact (12).
- 20 4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le dispositif d'arrêt ou de fonctionnement individuel (20) est placé dans un boîtier d'encastrement derrière l'appareil (16).

1/3

**FIGURE N° 1**

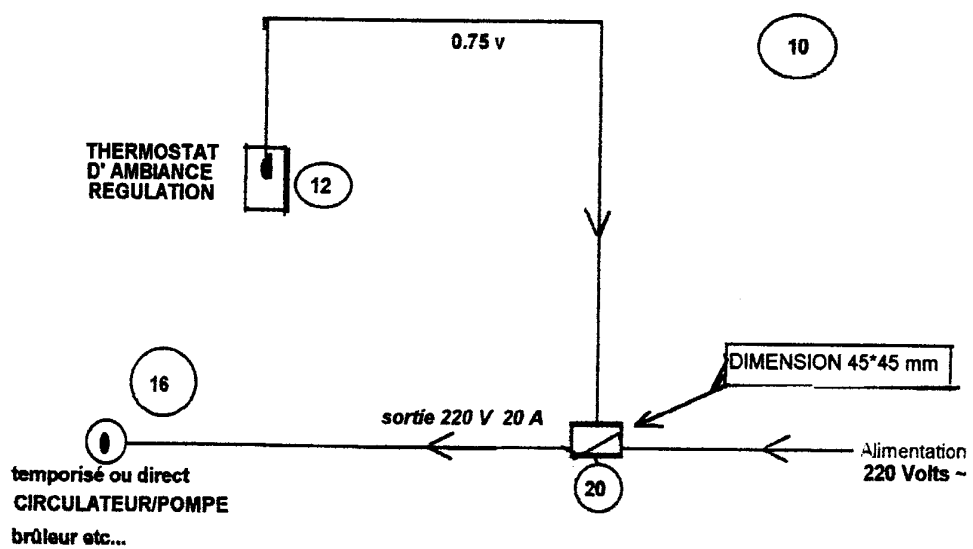
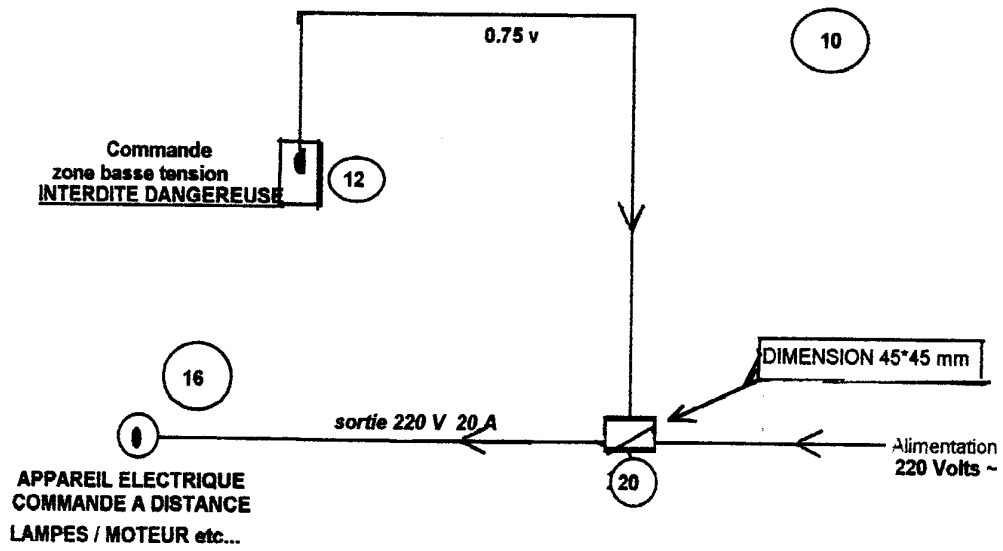
**FIGURE N° 2**

FIGURE N° 3

## SECURITE





**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 602294  
FR 0012988

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	FR 2 732 755 A (AMBAUD JEAN LUC) 11 octobre 1996 (1996-10-11) * revendications 1,5 *	1,4	H02J3/00 H05B1/02 G08C17/02 G08C19/00
X	US 4 223 301 A (GRIMES JOHNNY C ET AL) 16 septembre 1980 (1980-09-16) * abrégé *	1	
A	US 2 318 875 A (MCANLIS WALLACE C) 11 mai 1943 (1943-05-11) * le document en entier *	1	
A	DE 34 41 695 A (THIEL KARL) 15 mai 1986 (1986-05-15) * abrégé *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			F24D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
16 août 2001		Van Gestel, H	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	